

COMMUNIQUÉ

de presse

la
cgt
RATP

Un Conseil constitutionnel complice de l'acharnement du Président de la République à l'encontre des travailleuses et des travailleurs

Même si nous nous y attendions, l'annonce a fait l'effet d'une double déflagration. Malgré une opinion publique largement défavorable à cette réforme, le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel de la loi sur les retraites et il a également rejeté le Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

D'une part, le Conseil constitutionnel a fait sienne la malhonnêteté du Gouvernement qui a recouru au projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS) qui ne concerne que l'exercice budgétaire de l'année en cours, alors même que la quasi-totalité de la réforme s'applique aux années à venir.

D'autre part, par sa décision, le Conseil a ainsi validé le véhicule législatif qui a permis à ce texte d'être adopté. Cette décision ouvre la porte toute grande au Gouvernement pour imposer d'autres reculs sociaux et d'atteintes à nos libertés. Le constat est donc sans appel, la V^{ème} République est à bout de souffle et dans notre Démocratie, nous avons passé un cap très dangereux. De plus, une crise de confiance dans les institutions vient s'ajouter aux autres crises en cours (sociale, environnementale...).

A la RATP, la détermination de celles et ceux qui se mobilisent ne s'affaiblira pas après cette décision des « chiens de garde » de l'exécutif. Nous ne nous y résignons pas et nous ne paierons pas leurs crises !

La CGT-RATP appelle, sans attendre le 1^{er} Mai, les travailleuses et les travailleurs, la jeunesse et les retraités.es, à continuer les actions et les grèves sous toutes les formes pour que cette loi ne soit jamais appliquée.

Ainsi, nous préparerons un 1^{er} Mai puissant pour envoyer un message clair de colère, de luttes et de revendications, au Gouvernement et au patronat.

Paris, le 17 avril 2023

 communication@cgt-ratp.fr

 01 44 78 53 61

 www.cgt-ratp.fr

 85 rue charlot
75003 Paris